



Suspension de permis adm/penale

Par **pata_old**, le **03/12/2007 à 12:44**

bonjour, je vous expose mon problème en quelques lignes :
fin septembre j'ai commis un excès de vitesse supérieur à 50km/h, pour lequel mon permis m'a été retiré, tout d'abord par rétention provisoire, puis (dès le lendemain) par décision administrative, j'ai été condamné à 4 mois de suspension de permis.
début novembre je reçois une ordonnance pénale confirmant cette décision administrative et rajoutant une amende de 400€. n'ayant perdu mon travail (j'étais déjà dans une situation précaire...interimaire) je ne puis payer cette amende. J'avais 30 jours pour m'acquitter de cette amende ou faire opposition à cette ordonnance pénale, ce que j'ai fait.
ma question est la suivante :
puisque la décision administrative n'est que provisoire et que l'ordonnance pénale prévaut, et étant donné que j'ai fait opposition à cette ordonnance pénale, il n'y a plus de charges retenues contre moi (jusqu'à ce que je sois jugé) ? est-ce que je pourrais récupérer mon permis en attendant mon nouveau jugement qui aura lieu au mois de mars (donc 2 mois après la récupération de mon permis si je n'avais pas fait opposition) ?
merci par avance si vous arrivez à trouver réponse à mes questions